

Enrichissement des collections du Muséum d'Histoire Naturelle - Acceptation par don d'une collection de lépidoptères (collection Jean Bianco)

M. l'Adjoint ROIGNOT, Rapporteur : M. BIANCO, ingénieur en génie civil chez Solvey à Dole, a durant son activité et au cours de sa retraite constitué une importante collection de lépidoptères diurnes dont il a souhaité faire don au Muséum d'Histoire Naturelle de Besançon.

Cette collection de lépidoptères diurnes constitue un complément important aux collections entomologiques déjà inventoriées dans les collections du Muséum de Besançon. L'intérêt réside d'une part dans la qualité et le soin apporté par le collectionneur, M. BIANCO, à la réalisation de la collection et d'autre part aux choix méticuleux des spécimens collectés avec ce désir d'exhaustivité qui caractérise les grands collectionneurs.

Les espèces collectionnées proviennent soit d'une acquisition dûment datée et renseignée, soit d'une capture effectuée par le collectionneur lui-même. Pour la classification des espèces récoltées, l'auteur s'est essentiellement aidé du Guide des Papillons d'Europe de T. Tulman R. Lewington.

Correctement renseigné (date, origine, collecteur) chaque spécimen de la collection est d'un intérêt scientifique et patrimonial indéniable. Certaines espèces présentes dans la collection sont notamment rares et menacées de disparition.

L'acquisition de cette collection d'une valeur de 10 000 € constitue donc un véritable enrichissement des collections du Muséum de Besançon.

Le Muséum d'Histoire Naturelle a depuis plusieurs années une politique active en termes d'étude et de conservation des collections entomologiques, en particulier régionales. Ces collections sont exploitées dans le cadre de la réalisation d'atlas cartographiques de répartition. Cette collection de lépidoptères diurnes constitue un complément important aux collections entomologiques déjà inventoriées.

La commission scientifique interrégionale Bourgogne / Franche-Comté du 13 octobre 2005 a émis un avis favorable sur cette acquisition.

Le Conseil Municipal est invité à :

- accepter le don de la collection de lépidoptères diurnes d'une valeur de 10 000 € constituée par M. Jean BIANCO,

- inscrire au budget de l'exercice courant, par décisions modificatives, les écritures budgétaires d'ordre constatant l'intégration de la collection concernée dans le patrimoine de la Ville :

* 10 000 € en recettes au chapitre 10.01/10251.509 CS 20200,

* 10 000 € en dépenses au chapitre 21.01/2168.509 CS 20200.

«**M. LE MAIRE** : Tout le monde sait qu'il s'agit de papillons, bien sûr. On remercie vivement le donateur».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 5, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 23 décembre 2005.